



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 10 janvier 2023



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

~~Mireille GUEZENEC~~

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

Rafael MAYCHMAZ

~~Irène DOUSAS~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

Xavier CROSNIER LECONTE

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Alain RAVAILLER

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Le pouvoir suivant a été donné :

- Madame Mireille GUEZENEC à Monsieur Jean-Christophe PIERSON

Assistait également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice Générale des Services



SOMMAIRE

A. DELIBERATION :	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature conventions.....	4
2. Aide sociale légale.....	5
3. Aide sociale extra-légale.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	6



A. DELIBERATION :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 1 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, Responsable du service Affaires sociales et Seniors

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

- Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N°2 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention d'objectif et de financement avec l'Arpavie pour la Résidence Autonomie « Les Jours Heureux ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Jean-Christophe PIERSON** fait part de sa rencontre, hier, avec le Directeur Territorial de l'ARPAVIE et les deux directrices des Résidences Autonomie. Il est à signaler l'excellent taux d'occupation aux « Jours Heureux », puisque seulement 3 logements restent vacants à ce jour. Jean-Christophe PIERSON tient aussi à saluer la dynamique très positive instaurée par la directrice de cette résidence qui s'efforce de recréer du lien entre tous les résidents. Le changement est déjà notable, et s'est nettement ressenti lors de la présentation des vœux par Monsieur-le-Maire à laquelle beaucoup de résidents ont répondu présents. Concernant les « Heures Claires », la directrice se heurte à la difficulté d'un grand nombre de départs annuels (environ 15 par an) au cours de ces 3 dernières années. Ces nombreux départs sont dus à des décès, à des admissions en EHPAD, à des départs en province. De nouvelles admissions au sein de la résidence sont enregistrées, mais beaucoup de logements sont encore vacants à ce jour.
- **Jean-Claude TREMINTIN** demande quel degré d'autonomie est requis pour résider dans ce type d'établissement ? Un couple, dont madame est atteinte d'Alzheimer, pourrait-il y emménager ?
- **Sylvie SOIRAT** explique qu'il faut être totalement autonome pour être admis dans les deux Résidences Autonomie de Saint-Cloud car elles ne sont pas médicalisées : aucune assistance médicale n'existe donc sur place. Dans le cas soumis par Jean-Claude TREMINTIN, il convient d'orienter plutôt vers un EHPAD doté d'un accueil spécifique « Alzheimer » ou éventuellement, vers une Résidence Autonomie médicalisée.
- **Jean-Christophe PIERSON** rappelle la situation d'une personne, pressentie pour être admise au sein des « Jours Heureux », et dont le degré d'autonomie restreint n'a finalement pas permis l'admission. Cette personne est maintenant accueillie au sein d'une Résidence Autonomie médicalisée. D'autre part, la dégradation du degré d'autonomie de beaucoup des résidents est justement ce qui a posé problème au sein des Jours Heureux avant la réorientation de ces personnes.



Jean-Christophe PIERSON insiste sur la vraie valeur ajoutée qu'offrent les Résidences Autonomie par la présence quotidienne en journée de la Direction, du personnel, et par le lien social qui se crée entre les résidents. Des activités diverses sont par exemple proposées quasi quotidiennement.

N° 3 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention d'objectif et de financement avec l'Arpavie pour la Résidence Autonomie « Les Heures Claires ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Aide sociale légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 4 : prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en Foyer de Vie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 5 : prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 6 et 7 : prises en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

- **Jean-Christophe PIERSON** relate la présentation des Vœux par Monsieur-le-Maire au sein des Résidences de Lelégard, qui s'est déroulée vendredi 6 janvier.
Il est à noter la présence de deux centenaires au sein de l'USLD Laval et de cinq centenaires au sein de l'USLD Pasteur. Il salue l'extraordinaire professionnalisme et chaleur humaine du personnel en place.

3 - Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 8 : secours financier de 740,00 € pour régler des frais de transport.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 9 : secours financier de 350,00 € pour régler des frais de transport.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 10 : secours financier de 504,60 € pour régler des frais de transport.

La délibération est adoptée à l'unanimité



D. QUESTIONS DIVERSES

- **Jean-Christophe PIERSON** souhaite faire un retour rapide sur l'opération « Harley Davidson ». Menée très simplement, cette manifestation a été très sympathique. Une centaine d'enfants s'est vue remettre un cadeau de Noël, par des motards très motivés et sensibilisés. L'arrivée des motos, place de l'Hôtel de Ville, a été spectaculaire et a ravi enfants comme adultes ! Le motard possédant la « Harley » la plus belle s'est prêté au jeu des photos... Les cadeaux qui restaient à l'issue de la manifestation ont été remis aux Restos du Cœur qui les ont offerts à des familles inscrites aux distributions alimentaires.
- **Jean-Claude TREMINTIN** tient à saluer cette manifestation à laquelle il a assisté. Il l'a trouvée particulièrement réussie, sincère, avec des motards visiblement heureux de partager ce moment avec les enfants.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Mardi 7 février 2023**, salle des Conseillers à 18 heures. : séance traditionnelle.
- **Mardi 14 mars 2023**, salle des Conseillers à 18 heures : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire + séance traditionnelle.
- **Jedi 4 avril 2023**, salle des Conseillers à 18 heures : approbation du Compte Administratif 2022, vote du Budget 2023 + séance traditionnelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.